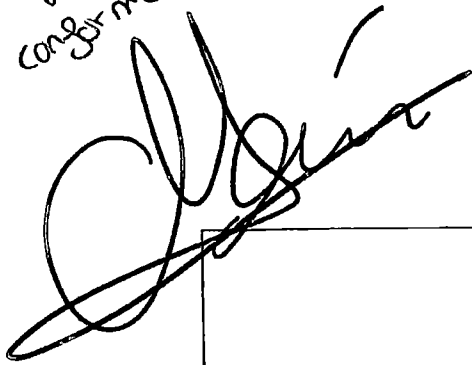


Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/07/2024 - B2024/028358 - 2018 B 02691 - 840 791 198 - 45 RUE DE LIÈGE

copie certifiée
conforme à l'original



SNC 45 LIEGE

Numéro SIRET : 84079119800012

Code APE : 6820B

12 RUE MIREPOIX

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
Bilan détaillé	4
Compte de résultat	6
Compte de résultat détaillé	8
Annexes	10
Liasse 24 IR RN	22
Liasse 24 2582 Rev Locatif	48

Attestation de PrésentationATTESTATION

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SNC 45 LIEGE pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 48 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	13 636 011,90 Euros
Chiffre d'affaires	286 070,01 Euros
Résultat net comptable	-397 242,28 Euros

Fait à TOULOUSE
Le 02/05/2024

Frédéric Malissard
Expert-Comptable

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	5 120 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00	
Constructions	7 887 616,44	216 926,36	7 670 690,08	7 656 391,13	14 299
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours	705 774,47		705 774,47	24 294,67	681 480
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	13 713 390,91	216 926,36	13 496 464,55	12 800 685,80	695 779
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	7 430,39		7 430,39	12 758,22	- 5 328
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	4 574,47		4 574,47	1 050,24	3 524
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	126 513,40		126 513,40	131 586,60	- 5 073
. Autres	1 029,09		1 029,09	1 706,34	- 677
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités				100 048,16	- 100 048
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	139 547,35		139 547,35	247 149,56	- 107 602
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 852 938,26	216 926,36	13 636 011,90	13 047 835,36	588 177

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 151 861,55	-300 951,09	- 850 910
Résultat de l'exercice	-397 242,28	-850 910,46	453 668
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-1 548 103,83	-1 150 861,55	- 397 242
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	11 356 185,96	11 100 000,00	256 186
. Découverts, concours bancaires	31,86		32
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	88 640,52	85 961,49	2 679
. Associés	3 658 042,04	2 955 134,65	702 907
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 711,18	11 363,04	58 348
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 619,36	4 856,11	763
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 523,00	813,00	1 710
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 510,40	3 728,78	- 1 218
Autres dettes	851,41	36 839,84	- 35 988
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	15 184 115,73	14 198 696,91	985 419
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	13 636 011,90	13 047 835,36	588 177

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Terrains	5 120 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00	
2110000000 TERRAIN	5 120 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00	
Constructions	7 887 616,44	216 926,36	7 670 690,08	7 656 391,13	14 299
21310100000 STRUCTURE	2 316 827,37		2 316 827,37	2 304 000,00	12 827
21310200000 FACADE ETANCHEITE	1 536 000,00		1 536 000,00	1 536 000,00	
21310300000 INSTAL GENERALE	2 360 646,70		2 360 646,70	2 304 000,00	56 647
21310400000 AGENCEMENT	1 674 142,37		1 674 142,37	1 536 000,00	138 142
28131010000 AMORT STRUCTURE		51 718,41	-51 718,41	-5 632,00	-46 086
28131020000 AMORT FACADE ETANCHEITE		34 474,67	-34 474,67	-3 754,67	-30 720
28131030000 AMORT INSTAL GENERALE		78 394,34	-78 394,34	-8 533,32	-69 861
28131040000 AMORT AGENCEMENT		52 338,94	-52 338,94	-5 688,88	-46 650
Immobilisations en cours	705 774,47		705 774,47	24 294,67	681 480
23100000000 TRAV EN COURS COMM	175 099,93		175 099,93	24 294,67	150 805
23101001000 CHANTIER TRVX A	530 674,54		530 674,54		530 675
TOTAL (I)	13 713 390,91	216 926,36	13 496 464,55	12 800 685,80	695 779
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	7 430,39		7 430,39	12 758,22	- 5 328
41100000000 COLLECTIF CLIENTS	4 416,23		4 416,23	4 279,99	136
41800000000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	3 014,16		3 014,16	8 478,23	- 5 464
. Fournisseurs débiteurs	4 574,47		4 574,47	1 050,24	3 524
40100000000 COLLECTIF FOURNISSEURS	4 574,47		4 574,47	1 050,24	3 524
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	126 513,40		126 513,40	131 586,60	- 5 073
44567000000 CREDIT DE TVA A REPORTER	125 987,00		125 987,00		125 987
44572000000 TVA COLLECTEE 20%				4 872,71	- 4 873
44586000000 TVA/FACT. NON PARVENUES	526,40		526,40	726,94	- 201
44588000000 TVA A REGULARISER				125 986,95	- 125 987
. Autres	1 029,09		1 029,09	1 706,34	- 677
40980000000 FRNS - AVOIR A RECEVOIR				37,32	- 37
46700001000 CPTES PROPRIETAIRE	1 029,09		1 029,09		1 029
46700040000 B & C NOTAIRES				1 669,02	- 1 669
Disponibilités				100 048,16	- 100 048
51200000000 BANQUE POPULAIRE				100 048,16	- 100 048
TOTAL (II)	139 547,35		139 547,35	247 149,56	- 107 602
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 852 938,26	216 926,36	13 636 011,90	13 047 835,36	588 177

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000,00 10130000000 CAPITAL APPELE VERSE	1 000,00 1 000,00	1 000,00 1 000,00	
Report à nouveau 11900000000 REPORT A NOUVEAU (solde debiteur)	-1 151 861,55 -1 151 861,55	-300 951,09 -300 951,09	- 850 910 - 850 910
Résultat de l'exercice	-397 242,28	-850 910,46	453 668
TOTAL (I)	-1 548 103,83	-1 150 861,55	- 397 242
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	11 356 185,96	11 100 000,00	256 186
16420000000 EMP 45 LIEGE ACQ 8880k? 23/37 AMORT	8 400 157,29	8 880 000,00	- 479 843
16430000000 EMP 45 LIEGE ACQ 2220k? 23/37 INFIN	2 220 000,00	2 220 000,00	
16440000000 EMP BPO TVX 1400k? 03.2038 AMORT	736 028,67		736 029
. Découverts, concours bancaires	31,86		32
51200000000 BANQUE POPULAIRE	31,86		32
Divers	88 640,52	85 961,49	2 679
16500001000 DEPOT DE GARANTIE		44 347,28	- 44 347
16500010000 CAUTION LOT 1	1 065,00		1 065
16500020000 CAUTION LOT 2	3 458,33		3 458
16500030000 CAUTION LOT 3	29 102,28		29 102
16500050000 CAUTION LOT 5	5 800,00		5 800
16500060000 CAUTION LOT 6	3 640,00		3 640
16500080000 CAUTION LOT 8	4 000,00		4 000
16500100000 CAUTION LOT 10	400,00		400
16500110000 CAUTION LOT 11	340,00		340
16880000000 INTERETS COURUS	40 834,91	41 614,21	- 779
Associés	3 658 042,04	2 955 134,65	702 907
45551000000 CC CASO PATRIMOINE	3 658 042,04	2 955 134,65	702 907
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 711,18	11 363,04	58 348
40100000000 COLLECTIF FOURNISSEURS	64 233,22	10 499,70	53 734
40810000000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	5 477,96	863,34	4 615
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 619,36	4 856,11	763
44551000000 TVA A DECAISSER		4 242,00	- 4 242
44587000000 TVA S/FACT. A ETABLIR	502,36	614,11	- 112
44588000000 TVA A REGULARISER	5 117,00		5 117
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 523,00	813,00	1 710
44700000000 ETAT IMPOT TAXE VERST ASSIMILES	2 523,00	813,00	1 710
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 510,40	3 728,78	- 1 218
40840000000 FOURNISSEURS FNP FACTURATION CASO	2 510,40	3 728,78	- 1 218
Autres dettes	851,41	36 839,84	- 35 988
41100000000 COLLECTIF CLIENTS		36 839,84	- 36 840
46700040000 B & C NOTAIRES	851,41		851
TOTAL (IV)	15 184 115,73	14 198 696,91	985 419
TOTAL PASSIF (I à V)	13 636 011,90	13 047 835,36	588 177

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	286 070,01		286 070,01	143 547,08	99,29
Chiffres d'affaires Nets	286 070,01		286 070,01	143 547,08	99,29
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			43 834,39	3 107,32	N/S
Autres produits			0,29	0,01	N/S
Total des produits d'exploitation			329 904,69	146 654,41	124,95
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)				847 520,85	- 847 521
Achats de matières premières et autres approvisionnements			19 617,41	19 617	N/S
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements					
Autres achats et charges externes			79 659,71	1 472 059,13	-1 392 399
Impôts, taxes et versements assimilés			32 876,51	44 308,41	- 11 432
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements sur immobilisations			193 317,49	42 106,14	151 211
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			0,61	1	N/S
Total des charges d'exploitation			325 471,73	2 405 994,53	-2 080 523
RESULTAT EXPLOITATION			4 432,96	-2 259 340,12	2 263 773
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			401 675,24	68 255,62	333 420
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières			401 675,24	68 255,62	333 420
RESULTAT FINANCIER			-401 675,24	-68 255,62	488,49
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-397 242,28	-2 327 595,74	1 930 353

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 900 000,00	-2 900 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels		2 900 000,00	-2 900 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 423 314,72	-1 423 315	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles		1 423 314,72	-1 423 315	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 476 685,28	-1 476 685	-100
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	329 904,69	3 046 654,41	-2 716 750	-89,17
Total des charges	727 146,97	3 897 564,87	-3 170 418	-81,34
RESULTAT NET	-397 242,28	-850 910,46	453 668	53,32
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation		%	
		France	Exportations	Total	Total				
Production vendue services		286 070,01		286 070,01	143 547,08	142 523		99,29	
70600001000 LOYERS EXO S/IMMEUBLES		120 786,22		120 786,22		120 786		N/S	
70650001000 LOYERS TAXABLES S/IMMEU		125 751,98		125 751,98		125 752		N/S	
70800001000 CHARGES EXO S/IMMEUBLES		26 342,70		26 342,70		26 343		N/S	
70830000000 LOYER					25 159,45	- 25 159		-100	
70830330000 LOYER LOT 33					18 504,39	- 18 504		-100	
70831000000 LOYER SOUMIS					561,31	- 561		-100	
70831320000 LOYER LOT 32 SOUMIS TVA					81 798,64	- 81 799		-100	
70850000000 CHARGES					4 158,49	- 4 158		-100	
70850001000 CHARGES TAXABLES S/IMME		13 189,11		13 189,11		13 189		N/S	
70850330000 CHARGES LOT 33					371,17	- 371		-100	
70851320000 CHARGES LOT 32					4 676,75	- 4 677		-100	
70880000000 TOM/TF NON SOUMIS					184,61	- 185		-100	
70880330000 TOM TF LOT 33					156,35	- 156		-100	
70881000000 TOM/TF SOUMIS					2 321,94	- 2 322		-100	
70881320000 TAXE FONCIERE LOT 32					5 653,98	- 5 654		-100	
Chiffre d'affaires Net		286 070,01		286 070,01	143 547,08	142 523		99,29	

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	43 834,39	3 107,32	40 727	N/S
79100000000 TRANSFERT DE CHARGES	43 834,39		43 834	N/S
79110000000 CH REFACT LOC SOUMIS		3 107,32	- 3 107	-100
Autres produits	0,29	0,01		N/S
75800000000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,29	0,01		N/S
Total des produits d'exploitation	329 904,69	146 654,41	183 250	124,95
Variation de stock (marchandises)		847 520,85	- 847 521	-100
60371000000 VAR STOCK Marchand Biens		847 520,85	- 847 521	-100
Achats de matières premières et autres approvisionnement	19 617,41		19 617	N/S
60813001000 CHARGES ENTRETIEN RECUP S/IMMEUBLES	19 617,41		19 617	N/S
Autres achats et charges externes	79 659,71	1 472 059,13	-1 392 399	-94,59
60410000000 CHARGES LOCATIVES		649,77	- 650	-100
60420000000 CH REFACTURABLES AUX LOCATAIRES		3 107,32	- 3 107	-100
61400000000 CHARGES LOCATIVES		-235,96	236	-100
61410000000 CHARGES COPROPRIETAIRE		9 024,28	- 9 024	-100
61502001000 CHARGES ENTRETIEN NON RECUP S/IMM.	6 334,92		6 335	N/S
61520000000 ENTRETIEN LOCAUX HABITATIONS	46 337,15	20,31	46 317	N/S
61530000000 ENTRETIEN PARTIES COMMUNES		661,62	- 662	-100
61600000000 ASSURANCE		500,42	- 500	-100
61600001000 ASSURANCES S/IMMEUBLES	1 064,00		1 064	N/S
62260000000 HONORAIRES COMPTABLES	540,00	515,00	25	4,85
62263000000 HONOR. NOTAIRE	20 064,76	940 978,99	- 920 914	-97,87
62264001000 HONOS DE LOCAT? S/IMMEUBLES	2 400,00		2 400	N/S
62270000000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	277,48	40,38	237	587,17
62280000000 HONORAIRES DIVERS		500 510,00	- 500 510	-100
62700000000 FRAIS FINANCIERS	2 641,40	16 287,00	- 13 646	-83,78
Impôts, taxes et versements assimilés	32 876,51	44 308,41	- 11 432	-25,80
63510000000 TVA NON DEDUCTIBLE	720,51	33 366,17	- 32 646	-97,84
63511000000 Contribution Fonci?re Entreprises	1 447,00	720,00	727	100,97
63515001000 CRL S/IMMEUBLES	3 336,00		3 336	N/S
63520000000 TAXE FONCIERE	21 250,00	9 409,24	11 841	125,84
63530000000 CONTRIBUTION SUR REVENUS LOCATIFS		813,00	- 813	-100
63580001000 TAXE S/BUREAUX S/IMMEUBLES	6 123,00		6 123	N/S

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
Dotations aux amortissements sur immobilisations 6811000000 DOT AMORT/IMMO	193 317,49 193 317,49	42 106,14 42 106,14	151 211 151 211	359,12 359,12
Autres charges 6580000000 CHARGES DE GESTION COURANTE	0,61 0,61		1 1	N/S N/S
Total des charges d'exploitation	325 471,73	2 405 994,53	-2 080 523	-86,47
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 432,96	-2 259 340,12	2 263 773	100,20
Intérêts et charges assimilées 6611000000 INTERET EMPRUNT	401 675,24 325 702,39	68 255,62 59 919,42	333 420 265 783	488,49 443,57
6615000000 INT CC ASSOCIES	75 753,38	8 336,20	67 417	808,73
6616000000 INTERETS BANCAIRES AGIOS	219,47		219	N/S
Total des charges financières	401 675,24	68 255,62	333 420	488,49
RESULTAT FINANCIER	-401 675,24	-68 255,62	- 333 420	488,49
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-397 242,28	-2 327 595,74	1 930 353	82,93
Produits exceptionnels sur opérations en capital 7750000000 PDTS DE CESSION D ELEMENTS D ACTIFS		2 900 000,00 2 900 000,00	-2 900 000 -2 900 000	-100 -100
Total des produits exceptionnels		2 900 000,00	-2 900 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital 6750000000 VALEUR COMPT. ELEMENTS ACTIFS CEDES		1 423 314,72 1 423 314,72	-1 423 315 -1 423 315	-100 -100
Total des charges exceptionnelles		1 423 314,72	-1 423 315	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 476 685,28	-1 476 685	-100
Total des Produits	329 904,69	3 046 654,41	-2 716 750	-89,17
Total des charges	727 146,97	3 897 564,87	-3 170 418	-81,34
RESULTAT NET	-397 242,28	-850 910,46	453 668	53,32

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 13 636 011,90 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -397 242,28 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	de 15 à 50 ans
Agencement des constructions	de 10 à 50 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 50 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Par AGE du 9 mars 2023, la SNC 19 RUE GREGOIRE DE TOURS a changé de dénomination et est devenue la SNC 45 RUE DE LIEGE

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	5 120 000		
Constructions sur sol propre	7 680 000		207 616
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	24 295		889 096
Avances et acomptes			
TOTAL	12 824 295		1 096 713
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	12 824 295		1 096 713

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			5 120 000	
Constructions sur sol propre			7 887 616	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	207 616		705 774	
Avances et acomptes				
TOTAL	207 616		13 713 391	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	207 616		13 713 391	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	23 609	193 317		216 926
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	23 609	193 317		216 926
TOTAL GENERAL	23 609	193 317		216 926

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	193 317				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	193 317				
TOTAL GENERAL	193 317				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 430	7 430	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	126 513	126 513	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 604	5 604	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	139 547	139 547	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	32	32		
- plus d'un an	11 356 186	504 899	2 457 319	8 393 968
Emprunts et dettes financières divers	88 641	88 641		
Fournisseurs et comptes rattachés	69 711	69 711		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	5 619	5 619		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 523	2 523		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 510	2 510		
Groupe et associés	3 658 042	3 658 042		
Autres dettes	851	851		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	15 184 116	4 332 829	2 457 319	8 393 968
Emprunts souscrits en cours d'exercice	792 561			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	536 375			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	3 014
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	3 014

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 835
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 988
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	48 823

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000	1,00

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés : - INCNE	2 887 397
TOTAL	2 887 397
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	2 887 397

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

[illegible]

FONCIERE CAROLINE MONNE
12 RUE MIREPOIX
31000 TOULOUSE
SIRET: 517 909 677 00018

FONCIERE SOPHIE MONNE
12 RUE MIREPOIX
31000 TOULOUSE
SIRET: 517 908 448 00015

Liasse 24 IR RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE

1 2

Adresse de l'entreprise : 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE

Durée de l'exercice précédent * : 1 2

Número SIRET * : 8 4 0 7 9 1 1 9 8 0 0 0 1 2

Néant ☐ *

		Exercice N clos le : 3 1 1 2 1 0 2 3			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	5 120 000
		Constructions	AP	AQ	216 926
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	705 774
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		EJ	BK	216 926	13 496 465
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	7 430
		Autres créances (3)	BZ	CA	132 117
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	
	Comptes de régulation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	
		TOTAL (III)	CJ	CK	139 547
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
Premes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	216 926	13 636 012

Remises (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * Immobilisations

Stocks

Créances

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC 45 LIEGE		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé	1 000)		DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont mise spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG	
	Report à nouveau			DH	(1 151 862)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(397 242)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
		TOTAL (I)		DL	(1 548 104)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
		TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
		TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	11 356 218
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	3 746 683
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	69 711
	Dettes fiscales et sociales			DY	8 142
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	2 510
	Autres dettes			EA	851
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)			EB	
		TOTAL (IV)		EC	15 184 116
		(V)		ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	13 636 012
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	15 184 116
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	32	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMpte DE Résultat DE L'exercice (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE		Exercice N		Néant ☐
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS
	Variation de stock (marchandises) *			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV
	Autres achats et charges externes (3) (5 bis) *			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS) - dotations aux provisions		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD
	Autres charges (12)		GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	
	Différences positives de change		GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	
Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	
	Différences négatives de change		GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT	
	Total des charges financières (VI)		GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC 45 LIEGE		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	IJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	329 905	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	727 147	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(397 242)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
	(3)	Dont { Crédit bail mobilier * Crédit bail immobilier			IG	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IH	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			IJ	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			IK	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			HX	
	(9)	Dont transferts de charges			RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A1	43 834
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9			A3	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			A4	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise SNC 45 LIEGE										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Prais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG	5 120 000	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	7 680 000	KK		KL	207 616	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours			LH	24 295	LI		LJ	889 096	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	12 824 295	LO		LP	1 096 713	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	12 824 295	ØH		ØJ	1 096 713	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	5 120 000	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	7 887 616	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MP		
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	207 616	MZ		NA	705 774	NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	207 616	NG		NH	13 713 391	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	207 616	ØK		ØL	13 713 391	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SADE Expert-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2024

Formule obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC 45 LIEGE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PL		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	23 609	PN	193 317	PO		PQ	216 926		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	23 609	QV	193 317	QW		QX	216 926		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			UN	23 609	UP	193 317	UQ		UR	216 926	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et informatique	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		NS + NT + NU	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC 45 LIEGE</u>					Néant ☒		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS		TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV		TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B		6C	6D	
		6E	6F		6G	6H	
		02	03		04	05	
		9U	9V		9W	9X	
		06	07		08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY		TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB		UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
- financières		UG		UH			
- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC 45 LIEGE		Néant		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	7 430		7 430					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	126 513		126 513					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 604		5 604					
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAUX				VT	139 547	VU	139 547	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	32		32						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	11 356 186		504 899		2 457 319		8 393 968		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	88 641		88 641						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	69 711		69 711						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	5 619		5 619						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 523		2 523						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 510		2 510						
Groupe et associés (2)		VI	3 658 042		3 658 042						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	851		851						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	15 184 116	VZ	4 332 829		2 457 319		8 393 968
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	792 561	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	536 375	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

SADE Esperts-comptables Janvier 2024 : état préparatoire.

AGE Experts-comp/ab/oa January 2024 : Etat ordinal to line.

Désignation de l'entreprise		SNC 45 LIEGE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	397 242
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	397 242
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{	- Réserves légales	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			- Autres réserves		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF			Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH				
					TOTAL II						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	23 282		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	56 377		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	79 660			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	1 447		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	31 430		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	32 877		
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY	27 900		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	2 572		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *							ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *				XP						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE

Néant 3*

I - Immobilisations*

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*
(1)

Valeur d'origine*
(2)

Valeur nette réévaluée*
(3)

Amortissements pratiqués en franchise d'impôt
(4)

Autres amortissements*
(5)

Valeur résiduelle
(6)

I - Immobilisations*

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente
(7)

Montant global de la plus-value ou de la moins-value
(8)

Court terme
(9)

Long terme
(10)

19 %

15 % ou 12,80 %

0 %

Plus-value taxable à 19 % (11)
(11)

II - Autres éléments

13

14

15

16

17

18

19

20

CADRE A

CADRE B

CADRE C

Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés

+

Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés

+

Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale

+

Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée

+

Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice

+

Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme

+

Divers (détail à donner sur une note annexe)*

+

plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)

plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)

autres plus-values taxable à 19 % (14)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI

MALISSARD & Associés

Page 34

IAQE Expertise-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SNC 45 LIEGE Néant ☒ *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

Sans plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

Sans plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 %

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1				
	N 2				
	N 3				
	N 4				
	N 5				
	N 6				
	N 7				
	N 8				
	N 9				
	N 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BADE Expert-comptable Janvier 2024 : Etat préparatoire

MALISSARD & Associés

Page 36

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: SNC 45 LIEGE		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	286 070
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	286 070
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	19 617
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	79 660
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	99 278
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	186 792
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	186 792
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	286 070
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs			

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 84079119800012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC 45 LIEGE

ADRESSE (voie) 12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL 31000 VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination FONCIERE SOPHIE MONNE
N° SIREN (si société établie en France) 517908448 % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499
Adresse : N° 12 Voie RUE MIREPOIX
Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination FONCIERE CAROLINE MONNE
N° SIREN (si société établie en France) 517909677 % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499
Adresse : N° 12 Voie RUE MIREPOIX
Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

84079119800012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SNC 45 LIEGE

ADRESSE (voie)

12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SADE Experts-comptables Janvier 2024 : En préparation.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2031-SD 2024	
IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux		Formulaire obligatoire (art 53 A ou 502 septies A bis du Code général des impôts)	
(Cocher la ou les cases correspondantes)			
Exercice ouvert le	01012023	Régime "simplifié d'imposition"	ou "réel normal" ☒
et clos le	31122023	Option pour la comptabilité super-simplifiée	TVA
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	
A IDENTIFICATION			
Dénomination de l'entreprise SNC 45 LIEGE		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise 12 RUE MIREPOIX			
31000 TOULOUSE			
Mét :			
Téléphone :			
SIREN	8 4 0 7 9 1 1 9 8	Mét :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
		Location de terrains et d'autres biens immobiliers	
		Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)			
1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		Col 1	Col. 2
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			397 242
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants		b	
revenus nets exonérés (a - b)		c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu		d	
3. Total		Total c + d	397 242
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col 2) ou Déficit déductible (col 2 - col 1) ☒			397 242
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété Industrielle assimilés au taux de 10%			
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif Immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI			
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI			
5. Plus-values			
taxées selon les règles prévues ☒ à court terme et à long terme ☒ à long terme imposables ☒			
par les particuliers ☒ exonérées ☒ à 12,8 %			
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI) ☒ dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ☒			
dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies A et 238 quinquies du CGI) ☒			
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ ZRR art. 44 quinquies ☐ Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐			
ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐			
Exonération ou abattement pratique ☒ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % ☐ sur le bénéfice professionnel ☐			
7. BIC non professionnels (2031 B/s-SD) ☒ a - BÉNÉFICE ☐ b - DÉFICIT ☐			
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)			
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes)			
Moins-values à court terme (art. 39 duodecimes)			
- Plus-values			
PV nettes à long terme Imposables à 12,8% ☐			
- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel ☐			
8. Régime des sociétés de personnes ☒			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.			
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9. Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☒ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE			
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr .			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Norm et coordonnées du CGA/OMGA		Norm et coordonnées du viseur conventionné	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant:	
		Date 02052024	
		Qualité et nom du déclarant: Gérant CAROLINE MONNE	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

IMPÔT SUR LE REVENU				N° 2031 Bis-SD	
Formulaire obligatoire (art 53 A ou 302 septies A bis du du Code général des impôts)				2024	
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD					
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)					
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).					
Répartition des résultats entre les associés personnes morales					
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1		Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4	
FONCIERE SOPHIE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE		517908448	(198 224)		
FONCIERE CAROLINE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE		517909677	(198 224)		
SARL CASO PATRIMOINE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE		441133634	(794)		
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques					
Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel
			Date Commune Dépt Pays		
Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2023					
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX			Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception		
① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD				Exercice 2023	
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement					
G DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.				
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.. .. .				
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)				
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.				
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT					
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation					
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①	
① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt					
I BIC NON PROFESSIONNELS					
Détermination du résultat de l'exercice					
		Bénéfice	Déficit		
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale					
Autres locations meublées non professionnels					
Location gérance					
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalement					
Autres BIC non professionnels					
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b		

2024		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468	
(A soustraire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services					imposé à 10 % 76		
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

CA17PROREC

SNC 45 LIEGE

[illegible]

CA18CHAPAY

SNC 45 LIEGE

IAAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

CA20CHAAVA

MAQE Expert-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

[illegible]

CA21PROVA

SNC 45 LIEGE

[illegible]

Liasse 24 2582 Rev Locatif



CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS

Article 234 terdecies du Code général des Impôts (CGI)
Personnes morales ou organismes non soumis à l'impôt sur les sociétés
relevant du régime des sociétés de personnes

2582-SD
(09-2024)

MODELE OBLIGATOIRE
(art. 380 de l'annexe III au CGI)

jours et heures de réception .

Adresse du service
où cette déclaration doit
être déposée

Au plus tard à la date de dépôt
de la déclaration de résultat

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)

SIE TOULOUSE NORD OUEST
RUE DE LA CITE ADMINISTRATIVE
31098 TOULOUSE CEDEX

SNC 45 LIEGE
12 RUE MIREPOIX
31000 TOULOUSE

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période d'imposition	Code service
3100303			010123 311223	651

84079119800012

N° d'identification de l'établissement (SIRET)

MODALITÉS DE CALCUL ET DE PAIEMENT

La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations strictement inférieures à 0,50 sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour un. Les coordonnées bancaires du compte du service des impôts des entreprises sur lequel les virements doivent être faits figurent ci-dessous. À défaut, il convient de consulter le site www.impots.gouv.fr ou votre service des impôts. La référence doit être inscrite comme suit : 2582/AAAA/SIRET. Elle est à reporter en l'état, sur l'avis de virement transmis par votre banque. Les sociétés gestionnaires doivent effectuer un virement distinct pour chaque redevable.

COORDONNÉES, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date :
01/05/2024

Téléphone :

Adresse électronique :

Signature :

Somme :

Date de réception :

Date :

N° PEC

N° d'opération

Pénalités :

Taux %

Taux %

Taux %

Taux %

Taux %

MODE DE PAIEMENT

(mettre une croix dans la case utile)

☐ en numéraire

☐ par chèque bancaire

☐ par virement

(Voir ci-contre)

- Si vous payez par chèque : utilisez un chèque barré : l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

- Si vous payez par virement, précisez-en le nombre : Les redevables dont le montant de la contribution sur les revenus locatifs excède 50 000 euros doivent payer par virement sur le compte du Trésor à la Banque de France. Veuillez communiquer les éléments suivants à votre banque :
SIE :
RIB (IBAN) :
RÉFÉRENCE : 2582/2023/84079119800012

Voir cadre « Modalités de calcul et de paiement » ci-dessus

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

CALCUL DE LA CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS (CRL)

Recettes nettes imposables à la CRL perçues au cours de la période d'imposition (voir notice au verso) :

Taux :

Contribution due au titre de la période d'imposition (A x B = C) :

Acompte versé au cours de la période d'imposition :

Solde de contribution à payer (C - D = E) : si E est positif ou nul (si nul porter 0) :

Excédent de contribution constaté dont le remboursement est demandé (D - C = F) :

A

B

C

D

E

F

133 421

2,50 %

3 336

813

2 523

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

SAGE Expert-comptable Janvier 2024 : Etat préparatoire

MALISSARD & Associés Page 48

45 RUE DE LIEGE
(Anciennement 19 RUE GREGOIRE DE TOURS)
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2024
RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Comme vous le savez, notre société exerce depuis le 2 juillet 2018 ses activités notamment dans le domaine de la gestion de biens immobiliers et l'acquisition/construction de biens immobiliers.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Par assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2023, les associés ont décidé de la modification de la dénomination sociale de la société en « 45 RUE DE LIEGE » et ce, en lieu et place de « 19 RUE GREGOIRE DE TOURS ».

Nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

- CASO PATRIMOINE est titulaire au 31 décembre 2023 d'un compte courant d'associé créditeur d'un montant de 3.658.042,04 € ;

Aucun autre événement important, n'est survenu entre la date de la clôture du dernier exercice 2022 et la date d'établissement du présent rapport

ns
DH

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

La société a réalisé un chiffre d'affaires net de 286.070,01 € au titre de ce dernier exercice comptable contre un chiffre d'affaires de 143.547,08 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 325.471,73 €.

Le résultat d'exploitation s'élève à la somme de 4.432,96 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre un montant de - 2 259 340,12 € au titre de l'exercice précédent. Par conséquent, le résultat courant avant impôt s'élève à la somme de - 397.242,28 €.

Compte tenu du résultat exceptionnel de la société nul, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 397.242,28 €.

Le montant de l'actif immobilisé net s'élève à 13.713.390,91 €.

Le montant de l'actif circulant net s'élève à 139.547,35 € réparti de la manière suivante :

- Clients et comptes rattachés : 7.430,39 €
- Fournisseurs, débiteurs : 4.574,47 €
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires : 126.513,40 €
- Autres : 1.029,09 €

Le montant des emprunts et dettes s'élève à 15.184.115,73 € soit :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :
 - o Emprunts : 11.356.185,96 €
 - o Découverts, concours bancaires : 31.86 €
- Emprunts et dettes financières diverses
 - o Divers : 88.640,52 €
 - o Associés : 3.658.042,04 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 69.711,18 €
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires : 5.619,36 €
- Autres impôts, taxes et assimilés : 2.523,00 €
- Dettes sur immobilisation et comptes rattachés : 2.510,40 €
- Autres dettes : 851,41 €

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Aucun élément n'est à mentionner.

RS

Ch

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et des profits de la société.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société souhaite améliorer ses résultats afin de poursuivre sa croissance.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023 :

- le chiffre d'affaires s'élève à 286.070,01 € ;
- le total des produits d'exploitation ressort à 329.904,69 € ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 325.471,73 € ;
- le résultat d'exploitation ressort à 4.432,96 € ;

La société ne compte pas de salariés.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier négatif à 401.675,24 €, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à – 397.242,28 €.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 397.242,28 €.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 13.636.011,90 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

ns

cl

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font ressortir un déficit comptable de 397.242,28 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte report à nouveau portant ce compte à la somme de -1.549.103,83 €.

La Gérance



MS

CH

45 RUE DE LIEGE
(Anciennement 19 RUE GREGOIRE DE TOURS)
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

- CASO PATRIMOINE est titulaire au 31 décembre 2023 d'un compte courant d'associé créiteur d'un montant de 3.658.042,04 €

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La Gérance

45 RUE DE LIEGE
(Anciennement 19 RUE GREGOIRE DE TOURS)
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024

Le 25 Juin deux mille vingt-quatre à quinze heure, les associés se sont réunis au siège social de la société à TOULOUSE (31000), 12 Rue Mirepoix, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------|
| - EURL FONCIERE CAROLINE MONNÉ, propriétaire de | 499 parts |
| - EURL FONCIERE SOPHIE MONNÉ, propriétaire de | 499 parts |
| - CASO PATRIMOINE, propriétaire de | 2 parts |

Total des parts	1 000 parts
-----------------------	-------------

Gérants présents à l'Assemblée :

- Mademoiselle Caroline MONNÉ, préside la séance en qualité de co-gérante,
- Mademoiselle Sophie MONNÉ, assiste à la séance en qualité de co-gérante.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des statuts de la société ;
- la copie des lettres de convocation adressées à chaque associé ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;
- le rapport de gestion établi par la gérance ;
- le rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 et la liasse fiscale correspondante.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :




ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance, puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance ainsi que le rapport spécial du gérant et donne à celle-ci quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 397.242,28 euros en totalité au compte « Report à nouveau » portant ce compte au montant de – 1.549.103,83 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve également le résultat fiscal pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 tel qu'il ressort de la déclaration fiscale qui lui a été soumise et qui se traduit par un résultat fiscal de -397.242,00 € réparti de la manière suivante :

- Pour la société FONCIERE SOPHIE MONNE : -198.224,00 €
- Pour la société FONCIERE CAROLINE MONNE : -198.224,00 €
- Pour la société CASO PATRIMOINE : -794,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RS
cu

QUATRIEME RESOLUTION

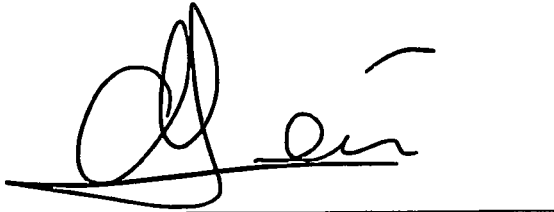
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

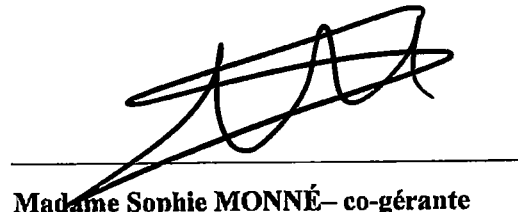
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

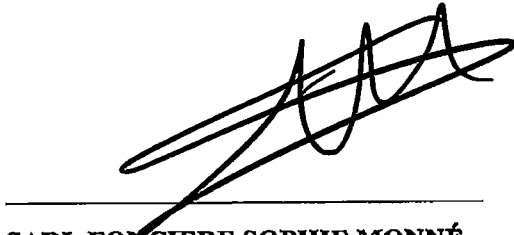
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.



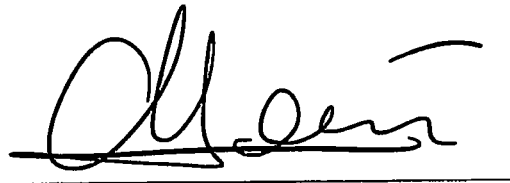
**Madame Caroline MONNÉ – co-gérante
Et Présidente**



Madame Sophie MONNÉ – co-gérante



**SARL FONCIERE SOPHIE MONNÉ
Madame Sophie MONNÉ**



**SARL FONCIERE CAROLINE MONNE
Madame Caroline MONNÉ**



**CASO PATRIMOINE
Madame Caroline MONNÉ**

PS
du